



Inégalités à l'école : les actions que veut pousser la secrétaire d'Etat chargée de l'Education prioritaire



Secrétariat d'Etat en charge de l'Education prioritaire

Capital : Quels sont les leviers que vous souhaitez actionner pour lutter contre les inégalités sociales à l'école ?

Nathalie Elimas : Un premier levier concerne les bourses pour les collégiens et les lycéens. La lutte contre le non recours aux bourses est mon premier objectif. Nous savons que près de 20% des foyers éligibles n'en font pas la demande. Cela veut dire que nous avons encore des efforts à faire en matière d'information aux familles et pour les accompagner dans leurs démarches. Avec Olivier Dussopt (ministre chargé des Comptes publics, ndlr) je travaille à ce que les familles soient notifiées de leur éligibilité aux bourses au moment de leur déclaration de revenus en ligne à partir de 2022.

Capital : Et pour les familles qui ne font pas leur déclaration de revenus en ligne ?

Nathalie Elimas : Nous travaillons sur d'autres leviers, comme par exemple la mise en place d'établissements de service à la rentrée prochaine. L'objectif est de multiplier les lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement des familles, à l'intérieur des établissements ou à la croisée de plusieurs d'entre eux, dans une maison de quartier par exemple. Nous avons lancé un appel à projets cette année pour que des établissements scolaires, en lien avec les collectivités et les acteurs locaux, puissent travailler à la mise en place de ces guichets uniques grâce à un financement de l'Etat. Chacun de ces établissements proposera un bouquet de services dans différents champs comme le social (notamment pour les bourses, ndlr), mais aussi la santé, l'emploi, la formation, l'orientation... Six millions d'euros ont été dédiés à cette nouvelle mesure, et une quinzaine d'établissements de service seront lancés à la rentrée prochaine.

Capital : Est-il prévu de revaloriser les montants de ces bourses ?

Nathalie Elimas : Aujourd'hui, le montant pour la bourse des collèges varie en fonction des ressources et de la composition du foyer. Il peut aller de 105 à 459 euros par an. Pour la bourse des lycées, il est compris entre 441 et 936 euros, selon l'échelon. À cela s'ajoutent des primes diverses, comme la prime d'internat, la prime de reprise d'études ou encore la prime d'équipement pour les boursiers de la voie professionnelle. Parallèlement à ces dispositifs, nous travaillons à l'élargissement de l'assiette des boursiers car nous souhaitons toucher un plus grand nombre de familles des "classes



moyennes", qui aujourd'hui ne bénéficient d'aucune aide pour la scolarité de leurs enfants.

>> Notre service - Trouvez la formation professionnelle qui dopera ou réorientera votre carrière grâce à notre moteur de recherche spécialisé (Commercial, Management, Gestion de projet, Langues, Santé ...) et entrez en contact avec un conseiller pour vous guider dans votre choix

Capital : Vous mettez aussi l'accent sur d'autres bourses déjà existantes ?

Nathalie Elimas : Nous avons souhaité étendre la bourse au mérite. Cette bourse, qui vient s'ajouter aux bourses de lycée, est versée chaque trimestre (montant compris entre 134 et 334 euros par trimestre, ndlr) à tous les lycéens boursiers qui ont obtenu une mention bien ou très bien au brevet des collèges. Jusqu'à cette année, elle était réservée aux lycéens boursiers s'orientant vers un baccalauréat. Dès l'année prochaine, elle sera également versée aux élèves qui ont obtenu une de ces mêmes mentions au brevet et qui s'orientent vers un CAP. Nous souhaitons par ce biais-là appuyer le travail engagé par le ministère pour valoriser la voie professionnelle. Nous avons aussi souhaité en 2020 revaloriser la prime d'internat (comprise entre 250 et 423 euros selon l'âge de l'élève et son échelon de bourse) pour permettre à des jeunes issus de milieux défavorisés de rejoindre un internat d'excellence. Ces structures sont un véritable levier pour l'égalité des chances. Notre objectif est que la bourse et la prime cumulées puissent couvrir la quasi-totalité du coût de l'internat, soit 1.500 euros par an en moyenne.

Capital : Quels sont les autres moyens financiers que vous souhaitez déployer ?

Nathalie Elimas : Les collèges et les lycées disposent de ce que l'on appelle des fonds sociaux, ce qui représente un budget total de 51 millions d'euros. Ce sont les chefs d'établissements, avec l'expertise de leur équipe, qui les attribuent aux familles dans le besoin. Ils peuvent par exemple être utilisés pour financer du matériel informatique, des fournitures, des sorties scolaires, aider au paiement de la cantine ou même un plein de courses pour une famille qui se trouverait dans un besoin vital. Pour différentes raisons, l'utilisation de ces fonds n'est pas toujours optimisée. J'ai invité à mener une politique volontariste dans ce domaine, afin que les fonds sociaux soient mobilisés de manière plus fréquente, plus souple et plus pragmatique pour les élèves et les familles en grande difficulté. Les freins existants aujourd'hui peuvent être liés au manque d'information, à des lourdeurs administratives, mais sont surtout d'ordre humain. Pour une famille fragile comme pour un enseignant ou un chef d'établissement, la question de la précarité peut être difficile à aborder. Cette question est centrale et mérite sans doute davantage de formation de la part des professionnels.

Capital : L'an dernier, l'allocation de rentrée scolaire a été augmentée exceptionnellement de 100 euros, ce coup de pouce sera-t-il reconduit pour la prochaine rentrée ?

Nathalie Elimas : Pour la prochaine rentrée ce n'est pas encore tranché. Mais puisque la crise sanitaire et ses effets sont toujours là, cette hausse exceptionnelle pourrait être reconduite.

Capital : La crise sanitaire a mis en lumière la précarité alimentaire de certains enfants. Comment éviter que ce phénomène ne s'aggrave ?

Nathalie Elimas : Avec le ministère des Solidarités et de la Santé, nous avons redéployé et amplifié le dispositif petits déjeuners gratuits à l'école, initié en 2019. Au départ, il concernait uniquement les REP+ (réseaux d'éducation prioritaire renforcés, ndlr), avec des fréquences de distributions relativement faibles et uniquement dans les classes élémentaires. L'objectif alors était plutôt pédagogique. Depuis, la cible s'est



élargie aux REP et aux écoles situées en dehors de l'éducation prioritaire qui accueillent des publics fragiles. Si une de ces écoles est identifiée par les élus locaux comme socialement fragile, la distribution peut se faire tous les matins et désormais pour tous les niveaux, de la petite section au CM2. Nous avons donné le top départ de ce redéploiement le 9 mars dernier. Depuis, de nombreuses villes ont rejoint le dispositif et certaines ont déjà commencé à le déployer. Pour la rentrée 2021, les dernières remontées nous indiquent que 290 communes sont engagées dans l'opération, soit 3 fois plus que l'année dernière. Le nombre de petits déjeuners distribués à l'échelle nationale devrait être multiplié par 4 et atteindre 12 millions l'année prochaine. A noter que la dotation versée par l'Etat pour cette opération était passée de 1 euro par petit déjeuner à 1,30 euro en 2020.

Capital : Les étudiants sont eux aussi directement touchés par cette précarité alimentaire ?

Nathalie Elimas : J'ai souhaité leur donner un coup de pouce en leur proposant de contribuer à Devoirs faits, créé en 2017. Il s'agit d'un dispositif très qualitatif d'accompagnement aux devoirs proposé gratuitement aux collégiens. Traditionnellement, ces séances se font après les cours, au sein du collège. J'ai récemment annoncé l'ouverture de ce dispositif aux étudiants, pour qu'ils puissent eux aussi accompagner nos collégiens à distance en étant rémunérés par l'Education nationale (e-Devoirs faits, ndlr). Dans un premier temps, nous ciblons les 25.000 étudiants déjà engagés auprès d'élèves dans le cadre de nos dispositifs de tutorat (les Cordées de la réussite, ndlr) ou dans des associations d'aide aux devoirs agréées par le ministère. La rémunération des étudiants qui s'engageront sera de 15,99 euros bruts de l'heure, soit 12 euros nets, et l'engagement minimum de deux heures par semaine. A raison de 4 heures de e-Devoirs faits par semaine, un étudiant pourrait donc gagner près de 200 euros nets par mois.

Capital : Ce dispositif sera-t-il reconduit l'an prochain ?

Nathalie Elimas : Sur le principe, quand on mène une expérimentation, on évalue. Fin juin, nous regarderons ce qui a bien ou moins bien fonctionné. Si nous atteignons la cible de 25.000 étudiants cette année et que nous sentons qu'il y a de la demande, nous pourrions regarder l'année prochaine comment élargir ce dispositif. Sachant que nous avons deux impératifs : que cela reste hautement qualitatif et que le processus de recrutement ne vienne pas alourdir le travail des principaux de collège. Si nous tombons dans une usine à gaz, cela ne marchera pas. La mesure est financée sur le budget annuel du dispositif Devoirs faits. L'expérimentation a pu être lancée cette année car il nous reste une marge en raison de la fermeture des écoles et des contraintes de non-brassage, qui ont complexifié la mise en œuvre du dispositif. Il faudra évaluer avant de dire comment le financer l'année prochaine. Mais oui, l'idéal serait de le prolonger.

